

N° DEL 2015.02.18/036

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 18 février 2015** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	11/02/2015
Affichage	11/02/2015

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	27	19

Etaiant Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

Etaiant Représentés :

MARTINEZ Gilles pouvoir à GUERIN Nicole, JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain, KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

THEME : DIVERS 2.

**OBJET : RBEA – REDEVANCE AGENCE
DE L'EAU – PRÉLÈVEMENT RESSOURCE.**

Absents Excusés : PEYTHIEU Eric, MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Marcel CIUPPA.

La rubrique de facturation auprès des abonnés intitulée « Agence de l'Eau – Prélèvement Ressource » est en déficit depuis plusieurs années et a représentée en 2013 une somme avoisinant 14 000,00 €.

Afin de résorber ce déficit, il est nécessaire de procéder à une revalorisation de ce tarif unitaire de redevance qui n'a pas évolué depuis la création de la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome (R.B.E.A.).

Lors de la séance du 12 décembre 2014, le Conseil d'Administration de la R.B.E.A. a proposé d'augmenter la valeur du tarif de cette rubrique à compter du 1^{er} janvier 2015 et de la porter à 0,135 € par m3 au lieu de 0,115 € actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la revalorisation à 0,135 € à compter du 1^{er} janvier 2015 du tarif de redevance Agence de l'Eau – prélèvement ressource, afin d'équilibrer les recettes et les dépenses liées au service des eaux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mesdames et Messieurs POYAU Aurélie (*pouvoir de Madame KHALIFA*), GUIGLI Catherine, PETELET Renée, PONSART Marie-Hélène, FROMM Gérard, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, DAVANTURE Bruno, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, quittent la salle où se déroule la séance déclarative du conseil municipal et ne prennent pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

POUR : 13

CONTRE : 6 (VALDENAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro (*pouvoir de Monsieur DAZIN*), BREUIL Marc, ARMAND Emilie.)

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 02 MARS 2015

PUBLIÉ LE 02 MARS 2015

NOTIFIÉ LE 03 MARS 2015

Le Maire,
Gérard FROMM.